



# Votre Avocat à Nice vous assiste dans la création de votre Société

Fiche pratique publié le 25/04/2020, vu 512 fois, Auteur : [Cabinet d'Avocats GUERINOT & PAGANELLI à Nice](#)

**Votre Société ne pourra répondre à vos attentes que si vous lui en donnez les moyens. La création de votre société doit correspondre à vos attentes. Votre Avocat à Nice vous apporte l'expertise et la sécurité.**

## **Votre Avocat à Nice vous conseille :**

Il existe en France un nombre important de sociétés. SARL, SA, SAS... chacune de ces formes sociales comporte ses avantages et ses inconvénients. Il convient, dès le moment où la création de votre société est envisagée, de venir recueillir le Conseil de votre Avocat à Nice afin de comprendre l'ensemble des enjeux et de trouver la forme de société qui vous correspond.

A ce stade, l'Avocat intervient véritablement comme un Conseil. Il vous exposera l'ensemble des points qui devront attirer votre attention afin que votre choix de forme de société réponde aux attentes de votre activité.

## **Votre Avocat à Nice répond à vos besoins et à ceux de votre société par la création de statuts à votre image :**

Dès lors que la mission de Conseil a été réalisée par votre Avocat, vous décidez de la structure la plus adaptée à vos besoins.

Concernant réalisation de votre projet, votre Avocat à Nice se charge de le concrétiser afin que vous puissiez vous consacrer uniquement à votre activité.

Votre Avocat à Nice se charge notamment de l'élaboration des statuts. Précisons sur ce point qu'il s'agit de statuts personnalisés répondant à deux impératifs : Les statuts réalisés par votre Avocat à Nice répondent à un cadre légal vous apportant une véritable sécurité juridique. Les statuts réalisés par votre Avocat à Nice répondent à vos besoins en étant personnalisés quant à votre activité et votre volonté quant à votre entreprise.

## **Votre Avocat à Nice se charge de l'ensemble des formalités administratives :**

Plus que l'élaboration de statuts à votre image, votre Avocat à Nice se charge de l'ensemble des formalités toujours dans le but que vous puissiez n'avoir à vous consacrer qu'à votre activité et à sa réussite.

Notamment, votre Avocat se charge des formalités auprès du Tribunal de commerce et des services des impôts.

## **Votre Avocat à Nice procède aux publications légales obligatoires :**

La création de société est bien souvent soumise à un régime de publication dans un journal d'annonces légales.

Votre Cabinet d'Avocat à Nice se charge également des publications obligatoires concernant votre Société.

Pour toute demande, votre Cabinet d'Avocat à Nice se tient à vos côtés.

Pour plus de renseignements : <https://rgmp-avocats.com>